

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**21 FÉVRIER 2015**

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 21 février 2015, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

<b>Jean François Delisle</b>	<b>maire</b>
<b>Nicola Ranieri</b>	<b>cons. au poste no: 1</b>
<b>Charles Auguste Côté</b>	<b>cons. au poste no: 2</b>
<b>Marielle Ménard</b>	<b>cons. au poste no: 3</b>
<b>Marc Gravel</b>	<b>cons. au poste no :4</b>
<b>Sylvain Gauthier</b>	<b>cons. au poste no: 5</b>
<b>Fatima Hamadi</b>	<b>cons. au poste no: 6</b>

**Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général**

**Le maire exerce son droit de vote à moins de mention expresse à l'effet contraire de sa part.**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 10 h 05 par monsieur Jean François Delisle, maire.

\*\*\*\*\*

**Mot de bienvenue du maire**

**Adoption de l'ordre du jour**

**32-02-2015**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

**Mot de bienvenue du maire**

**Adoption de l'ordre du jour**

**1. Administration**

**1.1 Procès-verbaux**

1.1.1 Procès-verbal du 24 janvier 2015

1.1.2 Procès-verbal du 29 janvier 2015

1.1.3 Procès-verbal du 11 février 2015

**1.2 Communication**

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Grand prix cycliste

**1.3 Règlements municipaux**

1.3.1 Règlement de concordance au schéma d'aménagement

1.3.2 Règlement relatif au traitement des élus

1.3.3 Règlement de zonage

1.3.3.1 Règlement 367-15-02 (Camping)

1.3.3.2 Règlement 367-15-03 (Zone à risque de mouvement)

1.3.3.3 Règlement 367-15-04 (Marge)

1.3.4 Règlement permis et certificat

1.3.4.1 Règlement 370-15-01 (Système de géothermie)

1.3.4.2 Règlement 370-15-02 (Zone à risque de mouvement)

1.3.5 Traitement des eaux usés

**2. Ressources financières**

2.1 Rapport des dépenses

2.2 Rapport des salaires

**SÉANCE ORDINAIRE  
21 FÉVRIER 2015**

---

2.3 Dons

2.3.1 Faune et flore

2.3.2 Jardin communautaire de Val-des-Lacs

2.3.3 Intercentre

2.4 Pacte rural

2.5 Règlement d'emprunt : rénovation du centre culturel et communautaire

2.6 Rapport PAARRM

2.7 Taxe sur l'essence et contribution du Québec

**Période de questions**

**Levée de l'assemblée**

\*\*\*\*\*

**1. Administration**

**1.1 Procès-verbaux**

**1.1.1 Procès-verbal du 24 janvier 2015**

**33-02-2015**

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 24 janvier 2015 avec la modification suivante :

À la résolution 06-01-2015, remplacer « de ratifier le paiement du salaire de monsieur Jean F. Delisle pour le mois de janvier 2015 » par « de ratifier le paiement du salaire versé par erreur au début du mois de janvier 2015 ».

À la résolution 12-01-2015, remplacer « la municipalité n'adhère pas à la mise en place d'une organisation territoriale, dans le cadre de la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie » par « la municipalité est en processus de réflexion, en ce qui concerne ou non l'adhésion d'une organisation territorial (révision) du schéma de couverture de risque en sécurité incendie. La municipalité demande de ne pas être nommée lors de parutions dans les médias ou autre. »

\*\*\*\*\*

**1.1.2 Procès-verbal du 29 janvier 2015**

**34-02-2015**

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 29 janvier 2015.

\*\*\*\*\*

**1.1.3 Procès-verbal du 11 février 2015**

**35-02-2015**

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, d'adopter le procès-verbal du 11 février 2015.

\*\*\*\*\*

**1.2 Communication**

**1.2.1 Correspondance**

**1.2.1.1 Grand prix cycliste**

**36-02-2015**

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser la fermeture à la circulation automobile du chemin du Nordet lors de l'épreuve dans le cadre du Grand Prix Cycliste Ste-

**SÉANCE ORDINAIRE  
21 FÉVRIER 2015**

Agathe/le Nordet-St-Donat le samedi 23 mai 2015 et de publiciser l'information par le biais du site internet de la Municipalité et d'affiches sur le territoire de Val-des-Lacs.

\*\*\*\*\*

**1.3 Règlements municipaux**

**1.3.1 Règlement de concordance au schéma d'aménagement**

Cette rubrique est retirée.

\*\*\*\*\*

**1.3.2 Règlement relatif au traitement des élus**

**37-02-2015**

CONSIDÉRANT l'avis de motion adopté lors de l'assemblée du 22 novembre 2014 par monsieur Marc Gravel, conseiller ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été résumé lors de la présente assemblée par monsieur Marc Gravel, conseiller ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement sera soumis pour adoption le 21 mars 2015 ;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, d'adopter le projet de règlement 415-15-01 relatif au traitement des élus municipaux.

\*\*\*\*\*

**1.3.3 Règlement de zonage**

**1.3.3.1 Règlement 367-15-02 (Camping)**

**Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller qu'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 367-02 sera déposé visant à établir à six (6) mois consécutifs d'abandon, de cessation ou d'interruption la période où les activités de camping ne seront plus protégées par droit acquis et de permettre l'entreposage d'un (1) seul véhicule récréatif tels qu'une roulotte, une roulotte motorisé ou un autre équipement similaire.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet déjà transmis aux membres du conseil en date des présences.

\*\*\*\*\*

**38-02-2015**

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le premier projet de règlement 367-15-02 modifiant le règlement de zonage numéro 367-02 visant à :

- établir à six (6) mois consécutifs d'abandon, de cessation ou d'interruption la période où les activités de camping ne seront plus protégés par droit acquis;
- de permettre l'entreposage d'un (1) seul véhicule récréatif tel qu'une roulotte, une roulotte motorisé ou un autre équipement similaire.

**SÉANCE ORDINAIRE  
21 FÉVRIER 2015**

---

**1.3.3.2 Règlement 367-15-03 (Zone à risque de mouvement)**

**Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Marc Gravel, conseiller qu'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 367-02 sera déposé visant à ajouter des normes au sujet des zones de risque de mouvement de terrain.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet déjà transmis aux membres du conseil en date des présences.

\*\*\*\*\*

**39-02-2015**

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le premier projet de règlement 367-15-03 modifiant le règlement de zonage numéro 367-02 visant à ajouter des normes au sujet des zones de risque de mouvement de terrain.

\*\*\*\*\*

**1.3.3.3 Règlement 367-15-04 (Marge)**

**Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller qu'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 367-02 sera déposé visant à :

- modifier les marges de recul latérale minimum applicables à 5 mètres et le total des latérales applicable à 10 mètres dans les zones RR-8 et RR-9;
- à modifier le taux maximum d'implantation au sol applicable à 10% dans les zones RR-8 et RR-9;
- assujettir, dans le cas d'un projet de construction d'un nouveau bâtiment sur un lot cadastré mais non conforme, tout système de traitement des eaux usées ou toute partie d'un tel système qui est non étanche à respecter une distance minimale de 30 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet déjà transmis aux membres du conseil en date des présences.

\*\*\*\*\*

**40-02-2015**

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le premier projet de règlement 367-15-04 modifiant le règlement de zonage numéro 367-02 visant à :

- modifier les marges de recul latérale minimum applicables à 5 mètres et le total des latérales applicable à 10 mètres dans les zones RR-8 et RR-9;
- à modifier le taux maximum d'implantation au sol applicable à 10% dans les zones RR-8 et RR-9;
- assujettir, dans le cas d'un projet de construction d'un nouveau bâtiment sur un lot cadastré mais non conforme, tout système de traitement des eaux usées ou toute partie d'un tel système qui est non étanche à respecter une distance minimale de 30 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux.

**SÉANCE ORDINAIRE  
21 FÉVRIER 2015**

---

**1.3.4 Règlement permis et certificat**

**1.3.4.1 Règlement 370-15-01 (Système de géothermie)**

**Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Nicola Ranieri, conseiller qu'un projet de règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 370-02 et ses amendements sera déposé dans le but de préciser la superficie brute totale des planchers et d'assujettir la mise en place d'un système de géothermie à un certificat d'autorisation.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet déjà transmis aux membres du conseil en date des présences.

\*\*\*\*\*

**41-02-2015**

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le premier projet de règlement 370-15-01 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 370-02 et ses amendements dans le but de préciser la superficie brute totale des planchers et d'assujettir la mise en place d'un système de géothermie à un certificat d'autorisation.

\*\*\*\*\*

**1.3.4.2 Règlement 370-15-02 (Zone à risque de mouvement)**

**Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Marc Gravel, conseiller qu'un projet de règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 370-02 et ses amendements sera déposé dans le but d'ajouter des normes pour la mise en place de constructions, bâtiments et ouvrages dans les zones à risque de mouvement de terrain.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet déjà transmis aux membres du conseil en date des présences.

\*\*\*\*\*

**42-02-2015**

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le premier projet de règlement 370-15-02 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 370-02 et ses amendements dans le but d'ajouter des normes pour la mise en place de constructions, bâtiments et ouvrages dans les zones à risque de mouvement de terrain.

\*\*\*\*\*

**1.3.5 Traitement des eaux usées**

**Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller qu'un projet de règlement sera déposé visant à assurer l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, ci-après appeler Q-2, r. 22.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet déjà transmis aux membres du conseil en date des présences.

**SÉANCE ORDINAIRE  
21 FÉVRIER 2015**

---

**43-02-2015**

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le premier projet de règlement 436-15 visant à assurer l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, ci-après appeler Q-2, r. 22.

\*\*\*\*\*

**2. Ressources financières  
2.1 Rapport des dépenses**

**44-02-2015**

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'émission des chèques n° 6297 à n° 6403 et chèque n°6350, 6351, 6352 et 6353 annulés pour un montant total de 174 964.91 \$;

Paiements par internet incluant les retraits directs du 19 novembre 2014 au 18 décembre 2014 pour un montant de 43 808.85 \$;

Pour un grand total des déboursés 218 773.76 \$.

\*\*\*\*\*

**2.2 Rapport des salaires**

Cette rubrique est reportée.

\*\*\*\*\*

**2.3 Dons  
2.3.1 Faune et flore**

**45-02-2015**

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière de la part de l'association faune et flore de Val-des-Lacs ;

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'offrir un don à l'association faune et flore au montant de 300 \$, n'incluant pas la contribution relative au 15<sup>e</sup> anniversaire de l'association.

\*\*\*\*\*

**2.3.2 Jardin communautaire de Val-des-Lacs**

**46-02-2015**

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière de la part de l'organisme Jardin communautaire de Val-des-Lacs pour l'achat de 12 verges de terre paysager au montant de 600 \$ ;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'offrir un don à l'organisme Jardin communautaire de Val-des-Lacs au montant de 600 \$.

\*\*\*\*\*

**2.3.3 Intercentre**

**SÉANCE ORDINAIRE  
21 FÉVRIER 2015**

---

**47-02-2015**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 16-01-2014 confirmant l'appui de la Municipalité quant à la demande de l'organisme Intercentre sollicitant une aide financière, conditionnellement à l'obtention d'une subvention d'Hydro-Québec pour l'entretien des pistes dans le secteur du Nordet;

CONSIDÉRANT que l'organisme a confirmé avoir reçu ladite subvention de la part d'Hydro-Québec;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, d'offrir un don au montant de 3 000 \$ à l'organisme Intercentre.

\*\*\*\*\*

**2.4 Pacte rural**

**48-02-2015**

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité, de procéder à une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural 2014-2015 pour des travaux visant à mettre en valeur les immeubles et terrains du noyau villageois pour un budget de 20 729 \$.

Monsieur Jean François Delisle, maire ainsi que monsieur Sylvain Michaudville, directeur général sont autorisés à signer tous les documents pour réaliser la présente.

\*\*\*\*\*

**L'assemblée est suspendue, il est 11 h 50  
L'assemblée reprend, il est 11 h 57**

\*\*\*\*\*

**2.5 Règlement d'emprunt : rénovation du centre culturel et communautaire**

**49-02-2015**

CONSIDÉRANT l'avis de motion du règlement 435-15 dûment donné lors de l'assemblée du 25 janvier 2014 ;

CONSIDÉRANT l'estimation du coût total des travaux réalisé par François Emery, architecte, au montant de 1 145 144\$;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, d'approuver le règlement d'emprunt 435-15 décrétant la rénovation du centre culturel et communautaire au montant de 1 145 144 \$.

\*\*\*\*\*

**50-02-2015**

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt des commentaires relatifs à l'estimation des coûts des travaux réalisée par l'architecte.

\*\*\*\*\*

**2.6 Rapport PAARRM**

51-02-2015

**SÉANCE ORDINAIRE  
21 FÉVRIER 2015**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait droit à une subvention totale de 40 000 \$ pour l'aide à l'amélioration du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE les travaux visés par le programme est le chemin Rivest;

CONSIDÉRANT QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin visé pour un montant total de 44 197.02 \$ et joint à la demande copies des pièces justificatives, conformément aux exigences de Transports Québec;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de demander le versement de la subvention accordée.

\*\*\*\*\*

**2.7 Taxe sur l'essence et contribution du Québec**

Cette rubrique est reportée.

\*\*\*\*\*

**Période de questions  
Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée, il est 12 h 30.

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.**

\_\_\_\_\_  
**Jean F. Delisle,  
Maire**

\_\_\_\_\_  
**Sylvain Michaudville  
secrétaire-trésorier, directeur général**